

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique 1.1-Marchés publics

N° DP- 2022-11

<u>Objet</u>: CDC 22010 - Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-07-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise ATELIER DE L'URBANISME,

DÉCIDE

- De signer le marché CDC22010 Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie avec L'ATELIER DE L'URBANISME domiciliée à 7 Rue Alfred Kastler – Bâtiment Emergence – 14000 CAEN pour un montant de 11 000.00 € HT

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire,
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- L'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie Le 2 mai 2022 Le Président, M. Marc ANDREU SABATER



